



« Les jeunes primo-arrivants, dont les jeunes réfugiés : accès au droit commun et intégration par l'acquisition de la langue »

Intervention de Fatiha MLATI - Directrice de l'intégration

Rencontres nationales des Missions Locales

Montpellier – vendredi 10 mai 2019

** Les activités de la Direction de l'Intégration sont soutenues par l'Union européenne (FAMI), le Ministère de l'intérieur, le Ministère des territoires et leurs services déconcentrés, par des collectivités territoriales et des dons privés.*



Déroulé de l'intervention

- I. Migrations-Asile : définitions**
- II. Asile : quelques chiffres**
- III. Le parcours et les structures de prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés**
- IV. Accord cadre France terre d'asile/Union nationale des missions locales (UNML)**

Migrations – Asile : définitions clefs



Migrant, l'enjeu sémantique

Bénéficiaires d'une protection internationale

Étranger en
situation
régulière

Demandeur
d'asile

Statut de
réfugié

Protection
subsidaire

Etranger
sans papier

Dublinés

Relocalisés

Réinstallés

Mineur
isolé
étranger

Déboutés

QU'EST-CE QU'UN MIGRANT ?

Personne qui choisit de quitter son pays non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort, mais surtout afin d'améliorer leur vie en trouvant du travail, et dans certains cas, pour des motifs d'éducation, de regroupement familial ou pour d'autres raisons.

Contrairement aux réfugiés qui ne peuvent retourner dans leur pays, leur lieu d'habitation en toute sécurité, les migrants ne font pas face à de tels obstacles en cas de retour.

S'ils choisissent de rentrer chez eux, ils continueront de recevoir la protection de leur gouvernement .

Les pays gèrent les migrants en vertu de leurs propres lois et procédures en matière d'immigration.

Source: HCR

Personne qui franchit la frontière de son pays d'origine pour aller s'installer dans un autre pays pendant au moins un an.

Source : OCDE

QU'EST-CE QU'UN DEMANDEUR D'ASILE ?

Un demandeur d'asile est un étranger qui :

- S'estime persécuté dans son pays d'origine ;
- Est en cours d'une procédure visant à obtenir la reconnaissance d'une protection internationale auprès d'autorités d'un autre pays reconnaissant la convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut de réfugié.



BÉNÉFICIAIRES
D'UNE
PROTECTION
INTERNATIONALE

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE ?

La protection subsidiaire est accordée aux personnes qui ne rentrent pas dans les critères de la Convention de Genève de 1951, mais qui **risquent de subir des menaces traitement inhumains et dégradants**.

QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ ?

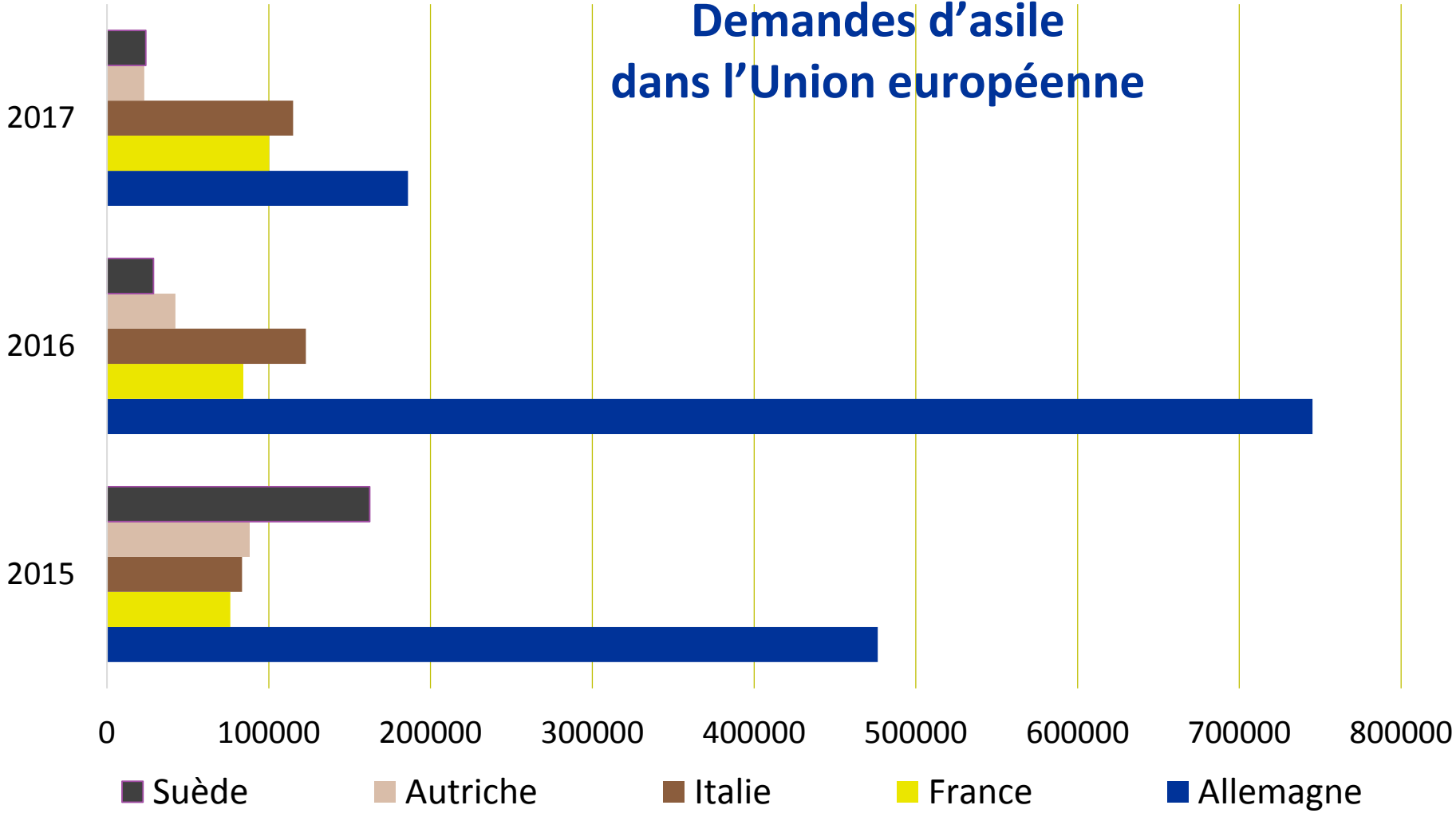
Le terme de réfugié s'applique aux étrangers qui, obligés de fuir leur pays parce qu'ils craignent avec raison d'être persécutés « *du fait de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un certain groupe social ou leurs opinions politiques* » (Convention de Genève de 1951), ont demandé l'asile à un autre pays.

Ces personnes reçoivent une **protection juridique** de l'Etat français et ne peuvent retourner dans leur pays d'origine.

Asile : quelques chiffres



Demandes d'asile dans l'Union européenne



Top 5 des nationalités ayant obtenu le statut de réfugié en 2017 en Europe

Syrie

Afghanistan

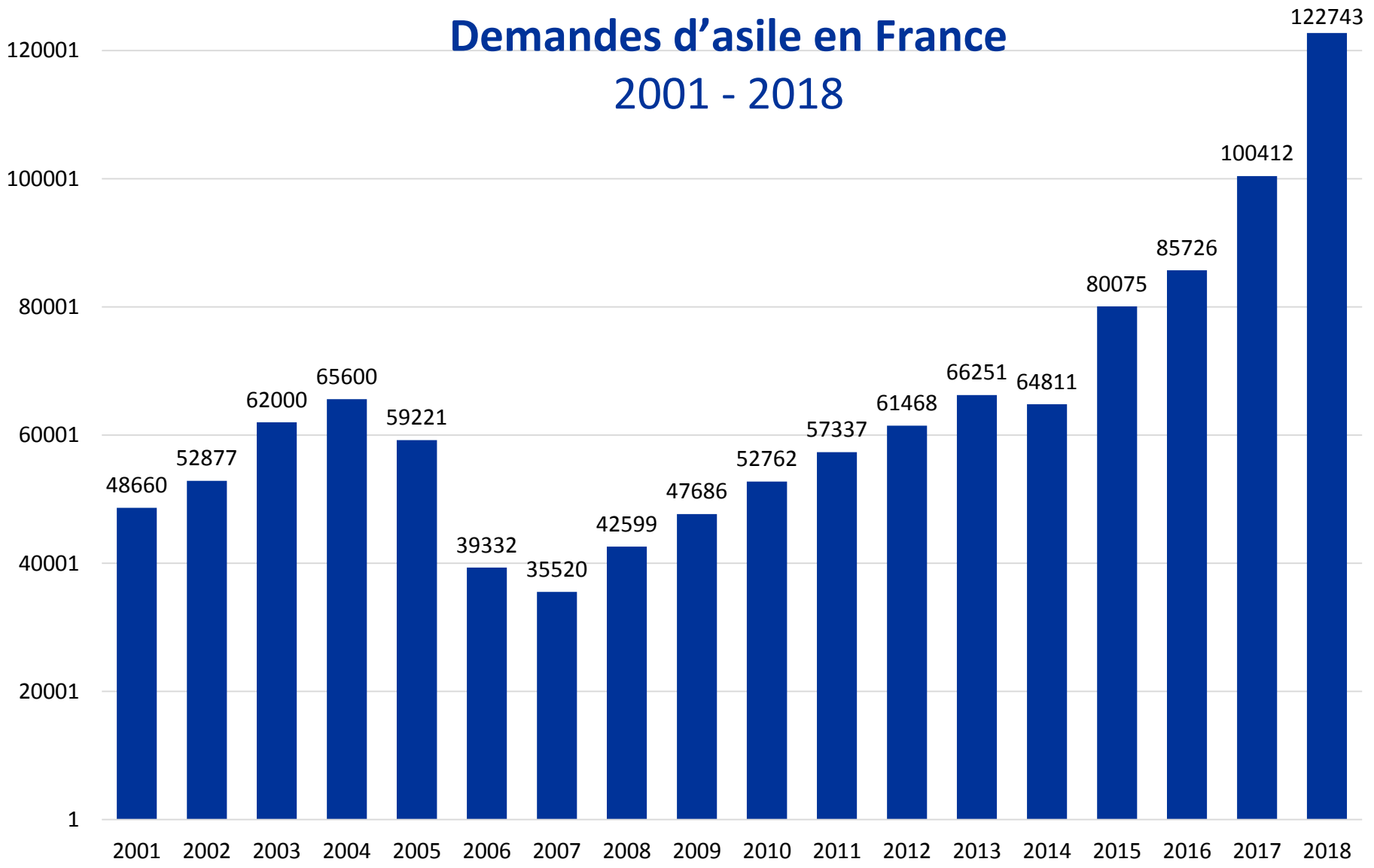
Irak

Erythrée

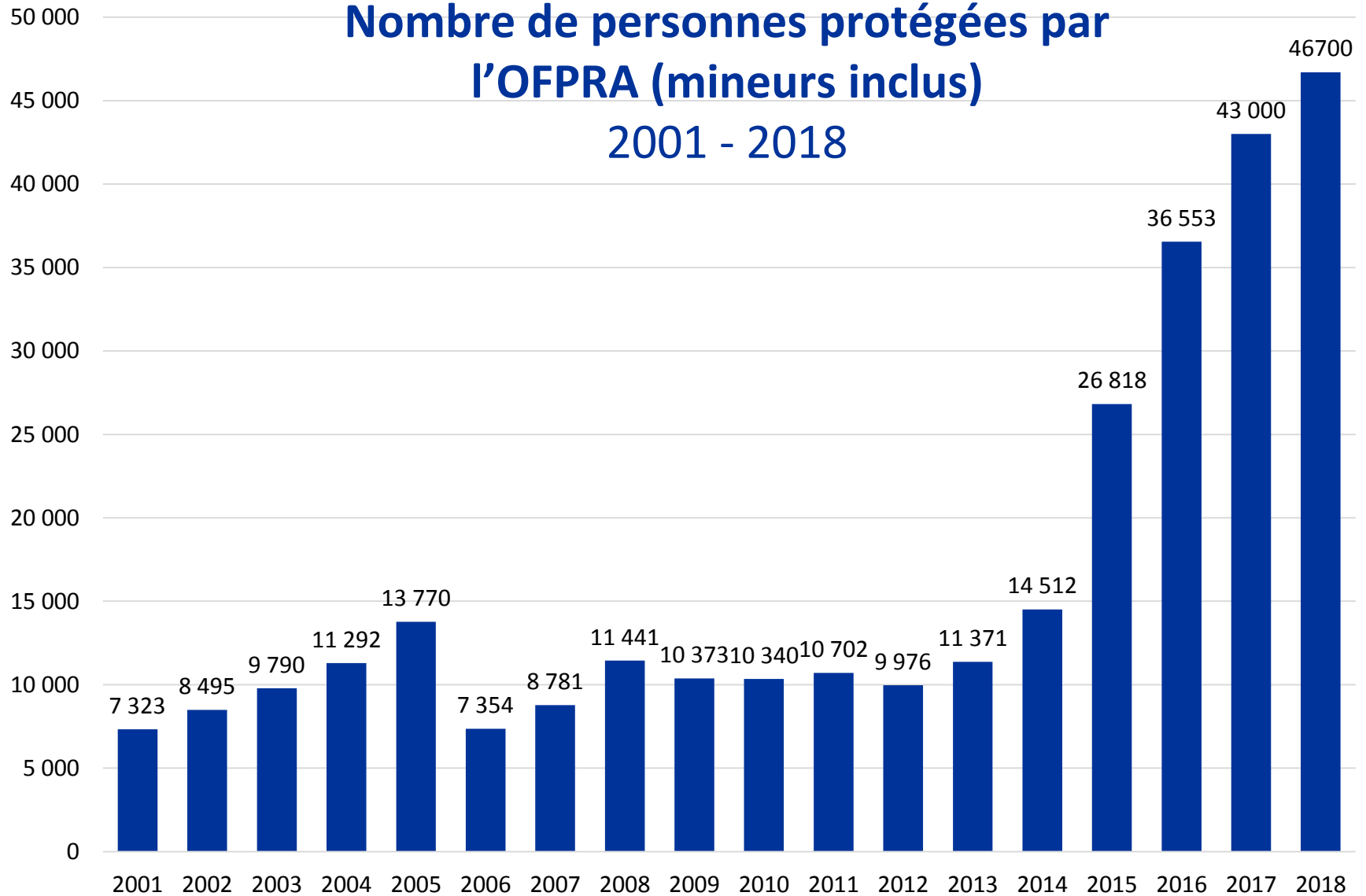
Iran

Demandes d'asile en France

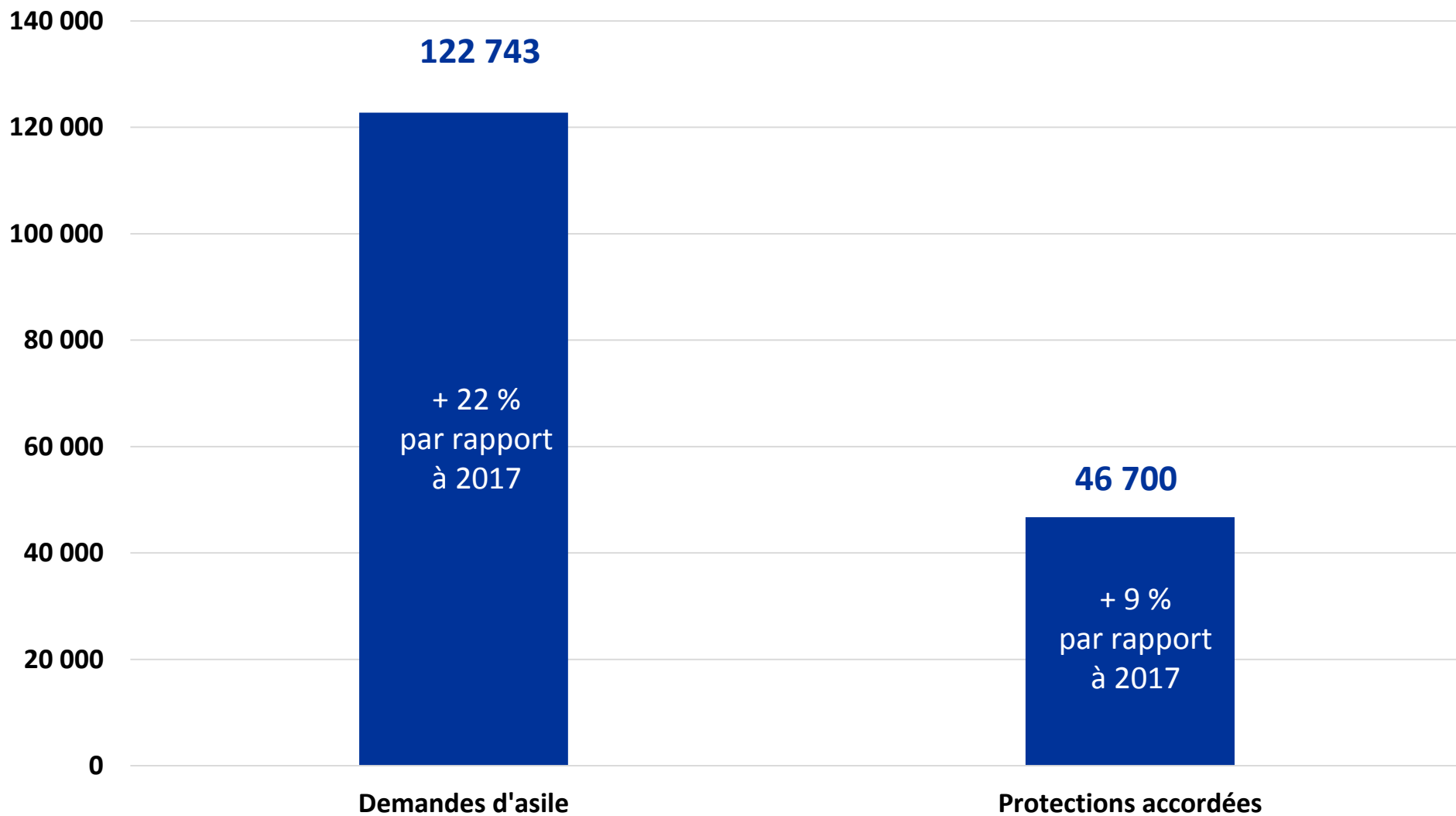
2001 - 2018



Nombre de personnes protégées par l'OFPRA (mineurs inclus) 2001 - 2018



L'asile en France en 2018



Top 5 des nationalités ayant obtenu le statut de réfugié en France

2017

Albanie

Afghanistan

Haïti

Soudan

Guinée

2018

Afghanistan

Albanie

Géorgie

Guinée

Côte d'Ivoire

Données sociodémographiques des demandeurs d'asile

Un public majoritairement masculin (67%) et célibataire (52%).

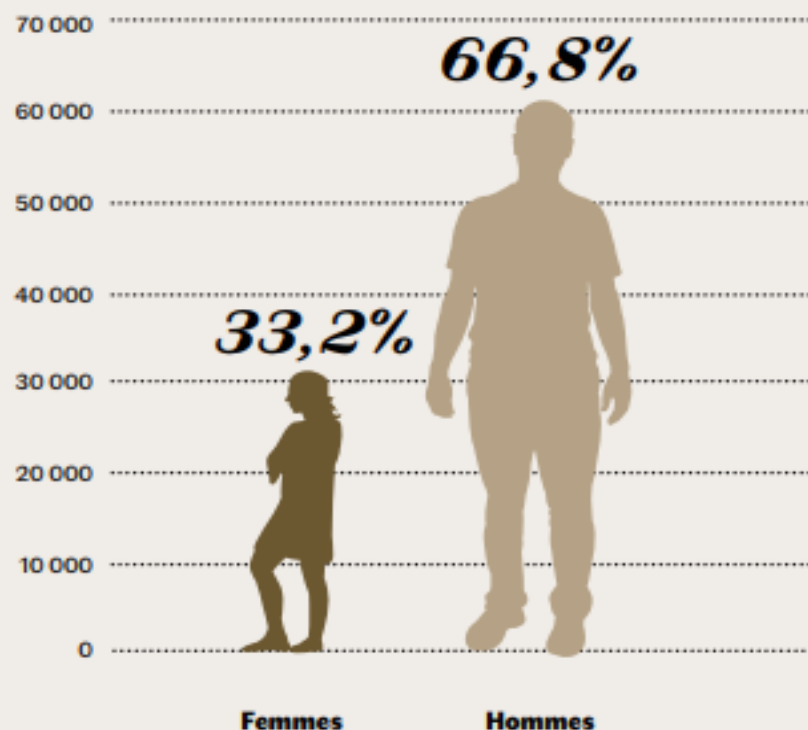
Une moyenne d'âge d'environ 30 ans

Répartition par sexe et par âge

	nombre	% total	âge moyen
Femmes	30 701	33,2%	31,3 ans
Hommes	61 637	66,8%	30,7 ans
Total	92 338	100%	30,9 ans

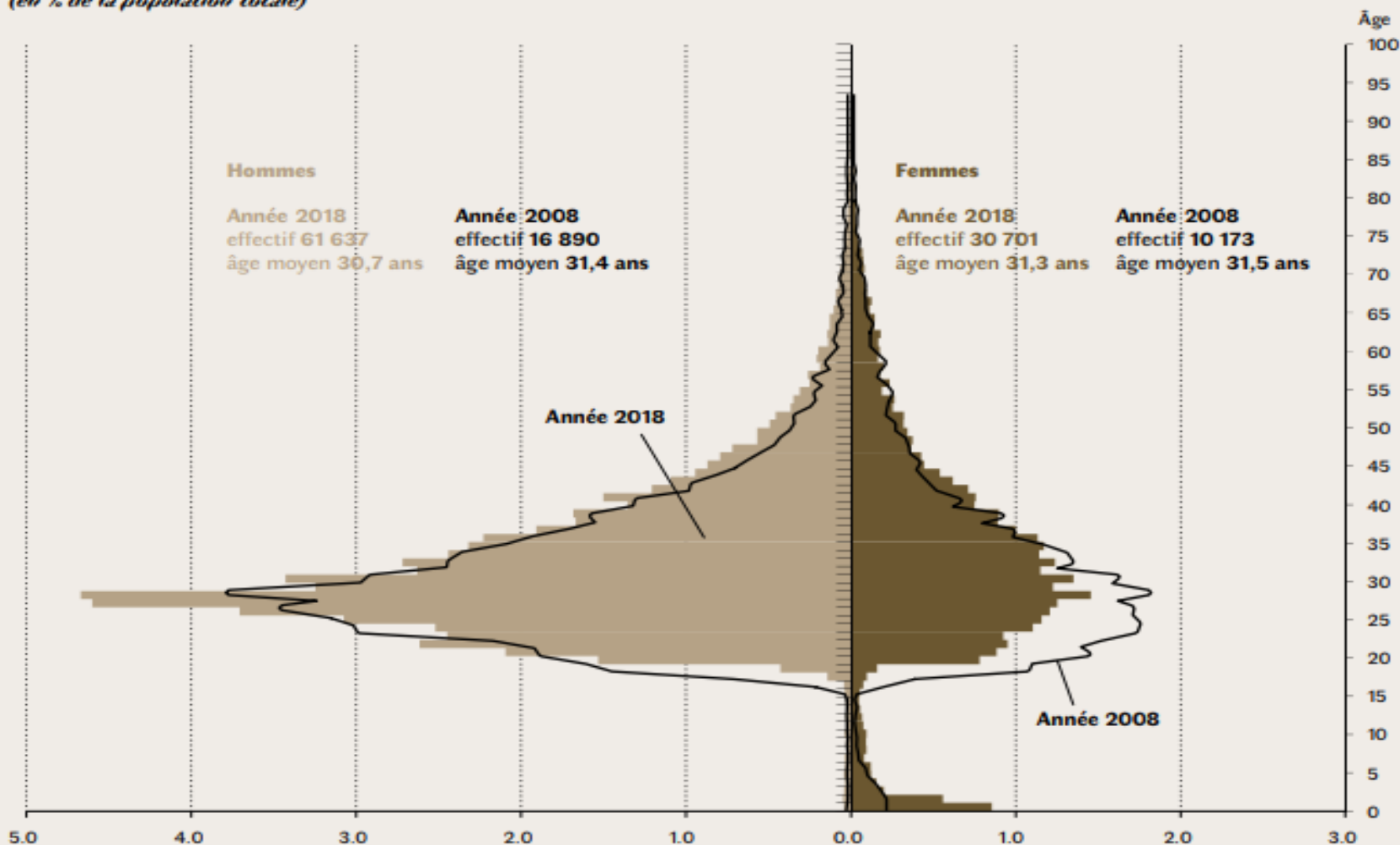
Répartition par sexe et situation familiale (déclarative)

	Femmes	% total F	Hommes	% total H	Total	% total
célibataire	13 312	43,4%	35 093	56,9%	48 405	52,4%
concubin	2 512	8,2%	3 474	5,6%	5 986	6,5%
divorcé	1 146	3,7%	757	1,2%	1 903	2,1%
marié	11 972	39,0%	21 866	35,5%	33 838	36,6%
pacsé	17	0,06%	36	0,06%	53	0,06%
séparé	415	1,4%	149	0,2%	564	0,6%
veuf	1 327	4,3%	262	0,4%	1 589	1,7%
Total	30 701	100%	61 637	100%	92 338	100%



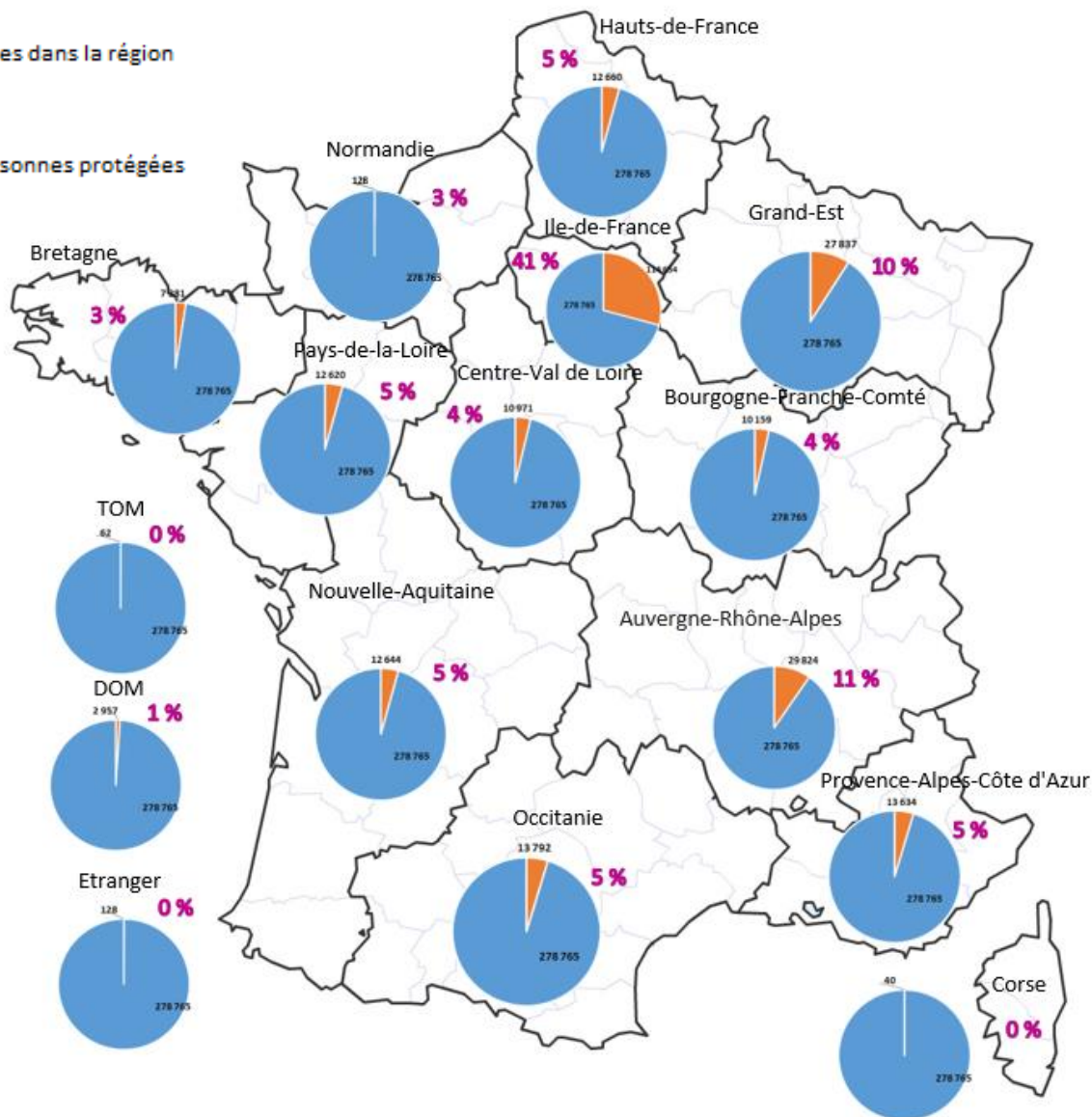
Pyramide des âges des demandeurs d'asile 2008/2018

Pyramides des âges comparées des demandeurs d'asile en 2018 et 2008
(en % de la population totale)



La répartition des personnes protégées en 2018

- Part des personnes protégées dans la région
- Total personnes protégées
- % % Part région /total des personnes protégées



Demandeurs d'asile et réfugiés de - 25 ans au sein de FTDA en 2018

- **34 CADA** d'une capacité totale de **4 585 places** soit **11% du parc national**
- **7 658** demandeurs d'asile hébergés et accompagnés
- **29% d'isolés** contre **71% vivant en famille**
- **48%** des personnes sont **des femmes**
- Top 5 des nationalités : Afghanistan, Albanie, Syrie, Congo (Kinshasa) , Soudan
- **3%** ont entre **18 et 25 ans**

- **29** structures dédiés à **l'intégration**
- **5 400** personnes accompagnés
- **73% d'isolés (dont 12% de - de 25 ans)** contre **27% vivant en famille**
- **33%** des personnes sont **des femmes**
- Top 5 des nationalités : Syrie, Afghanistan, Soudan, Guinée, Congo (Kinshasa)
- **13%** ont entre **18 et 25 ans (16 % en CPH)**

Le parcours et les structures de prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés en France



Le parcours du demandeur d'asile

Pré-
enregistrement

Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile

- ✓ Prise de rdv auprès du guichet unique
 - ✓ Vérification que le dossier est complet
- Remise de la **convocation au guichet unique**



Enregistrement au guichet
unique



GUICHET UNIQUE



Préfecture

- ✓ Relevé des empreintes digitales sur la borne Eurodac
- ✓ Entretien individuel sur le parcours du demandeur

- ✓ Etude de la situation individuelle
- ✓ Propose une solution d'hébergement (sauf si dispositif complet)
- ✓ Ouvre les droits à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Remise de **l'attestation de demande d'asile** (valable 1 mois) et du **formulaire OFPRA à renvoyer dans les 21 jours**



Envoi du dossier Ofpra avec

- ✓ Le formulaire Ofpra complété
- ✓ L'attestation de demande d'asile
- ✓ 2 photos d'identité
- ✓ Signature
- ✓ Copie de votre titre de séjour
- ✓ Récit en français

Remise d'une **lettre d'introduction** (avec n° dossier)



Le parcours du demandeur d'(suite)

Examen de la demande par l'Ofpra



OFPRA

Entretien individuel avec un officier de protection
(possibilité de se faire accompagner par un avocat ou par un représentant d'association)

Acceptation

Rejet



Possibilité de faire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dans le mois

Acceptation

Rejet

Octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire

Les droits sociaux des demandeurs d'asile

- ❖ **Droit à la sécurité sociale** : PUMA (ex-CMU) et CMU-C
- ❖ **Allocation pour demandeurs d'asile** : versée au demandeur d'asile qui accepte le principe d'une prise en charge en CADA, après l'introduction de la DA auprès de l'OFPRA et jusqu'à un mois après la décision définitive de rejet.
- ❖ **Droit au travail** : 6 mois après le dépôt de la demande d'asile

L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile

Acteurs institutionnels

Office français de l'Immigration et de l'Intégration

Etablissement public chargé de l'accueil en France des étrangers en situation régulière



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

- ❖ L'OFII pilote les **structures de première accueil (SPADA)** chargées du premier accueil des DA, seule ou en collaboration avec les associations gestionnaires des PLF existantes
 - SPADA FTDA à : Bordeaux, Caen, Créteil, Evreux, Laval, Paris, Rouen, Saint-Lô, Toulon et Nantes
- ❖ Gère le versement de l'**Allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)** ;
- ❖ Gère le **dispositif national d'accueil** des demandeurs d'asile (DNA) :
 - 97 308 places d'hébergement au 31/12/2018 dont 42 000 places CADA et 5 200 places CPH
- ❖ Gère l'accueil des étrangers par le biais des formalités du **CIR** (formation civique et linguistique) et assure les visites médicales obligatoires ;
- ❖ Gère le dispositif **d'aide au retour volontaire** des étrangers en situation irrégulière (dont les déboutés de l'asile)
- ❖ Rend un **avis médical dans le cadre d'une demande de régularisation pour soins** (avant la réforme de mars 2017, c'était le rôle de l'ARS)

Les dispositifs de prise en charge des demandeurs d'asile après le 1^{er} accueil

Hébergement d'urgence HUDA/CAO/CHUM/PRADHA

- 48 651 places
- Structures proposant un hébergement en hôtel ou un hébergement collectif
- Accompagnement social faible

Hébergement spécialisé CADA

- 43 500 places
- Présence de CADA dans tout les départements de la France Métropolitaine sauf la Corse
- Structures pour l'essentiel proposant un hébergement en diffus
- Accompagnement spécialisé

À défaut chez tiers – à la rue
/campements /
opérations d'évacuations –
Maraudes

Le parcours administratif des protégés (BPI)

ORGANISMES PUBLICS & SOCIAUX

Pôle emploi, CAF, CPAM, Centre des impôts...

Inscription sur les listes des demandeurs d'emploi, accès aux mesures d'aide à l'accès à la formation et à l'emploi, procédure de reconnaissance des diplômes, V.A.E, ouverture droits aux minimas sociaux, ouverture/renouvellement droits CMU...

DEMANDE D'ASILE

Attestation de la préfecture constatant le dépôt de demande d'asile, situation de l'emploi opposable.
Droit à l'allocation pour demandeur d'asile.

OFPPA/CNDA: RECONNAISSANCE DU STATUT

Reconnaissance de la qualité de réfugié / bénéficiaire de la protection subsidiaire :
notification de reconnaissance

PREFECTURE: ECHANGE DU RÉCÉPISSÉ

Constatant la reconnaissance d'une protection internationale, mention reconnu réfugié / protection subsidiaire

OFII:

Délivrance de l'attestation familiale provisoire

OFII Entretien individuel d'accueil :

- Examen global de la situation du BPI
- Test de positionnement linguistique
 - Entretien personnalisé
 - Prescription des formations
- Orientation vers les services de proximité (PIAL, Pôle emploi, HOPE, ASL, etc.)

Formations obligatoires

- Formation linguistique (A1)
- Formation civique : Principes, valeurs et intégration républicaine, droits et devoirs liés à la vie en France ainsi qu'à l'organisation de la société

OFPPA: CONSTITUTION ACTES D'ETAT CIVIL

Edition des documents d'état civil

PREFECTURE: ECHANGE DU RÉCÉPISSÉ

Une fois munis des documents d'état civil de l'OFPPA :
dépôt de la demande de carte de résident / carte de séjour temporaire / Pluriannuelle: délivrance récépissé de dépôt demande de carte

Entretien individuel de fin de CIR

- Examen global de la situation du BPI
- Bilan des formations
- Orientation par l'OFII vers l'acteur du service public de l'emploi le plus pertinent (APEC, Pôle Emploi, Cap emploi et Mission locale – pour les jeunes en difficultés sociales et professionnelles)

PREFECTURE: DELIVRANCE TITRE DE SEJOUR DEFINITIF

Délivrance de la carte de résident valable 10 ans (réfugiés)
ou de la carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de quatre ans, dès sa première admission au séjour (Protection Subsidiaire)

Les dispositifs de prise en charge des BPI

CPH et dispositifs ad hoc

- CPH environ 5200 places (fin 2018) + 460 places dispositifs ad hoc (DPHRS à Paris et CADIR à Lyon)
- Structures pour l'essentiel proposant un hébergement en logements relais en diffus.
- Accompagnement social spécialisé et très soutenu (1 ETP pour 10)

Les divers projets cofinancés par l'UE – FAMI

- Divers projets* portés par le secteur associatif déclinant soit une offre d'accompagnement spécialisée avec ou sans hébergement
- Projets cofinancés par l'UE/FAMI

Actions DIAIR


Nouveau dispositif mis en place suite au plan migrants 1 = plateforme d'hébergement des réfugiés de la DIHAL géré par le GIP

Actions des nouveaux acteurs

Des difficultés récurrentes dans le parcours d'inclusion et d'intégration des BPI

- L'impact du 1^{er} accueil
- La priorité donnée à l'accès au logement dans la commande publique
- Un parcours d'accès aux droits civils et sociaux complexe
- Les séquelles du parcours / l'état de santé
- L'absence de maîtrise de la langue française
- L'absence de la reconnaissance de l'expérience à l'étranger
- Le manque d'expérience professionnelle en France
- La méconnaissance de codes et usages du monde du travail
- Les problèmes de mobilité
- La méconnaissance du statut juridique lié à la protection
- Les discriminations /les phénomènes de rejet de la société d'accueil
- Le manque de réseau/ l'isolement social

**Quelques mots sur la mise en place d'un accord cadre
entre l'Union nationale des missions locales (UNML) et
France terre d'asile**



VERS LA MISE EN PLACE D'ACCORD CADRE - UNML/FTDA

- **Evolution des caractéristiques du public** accueilli sur tout le territoire : homme, isolé, jeune, non-francophone.
- **Jeunes réfugiés** constituent un public de plus en **plus représenté**
- Problématiques spécifiques :
 - Absence de **liens familiaux**,
 - Absence de **ressources financières** des jeunes B.P.I qui ne sont pas éligibles au RSA,
 - Maîtrise de **la langue française** insuffisante pour intégrer les dispositifs de droit commun tel que la garantie jeune.
- **2018 création du Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL)**
 - Allocation mensuelle,
 - Formation linguistique complémentaire à celle délivrée par l'OFII,
 - Mobilisation de l'offre de service des Missions Locales.

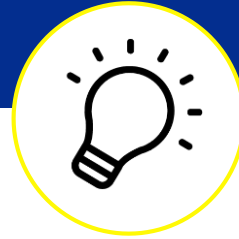
ACCORD CADRE NATIONAL QUI SE DECLINE EN 5 OBJECTIFS



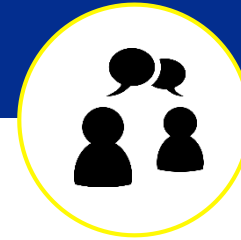
**Renforcer
l'accès aux
droits
communs**



**Assurer la
continuité des
parcours**



**Favoriser les
opportunités
d'accès à l'emploi
et à la formation**



**Soutenir l'accès à
l'autonomie
sociale, à la
citoyenneté et à
l'intégration**



**Partager les
expertises**

ACCORD CADRE NATIONAL – UNML/FTDA

ENGAGEMENTS RECIPROQUES



- **Valoriser** le partenariat auprès des Missions Locales pour mettre en œuvre leur offre de services auprès du public B.P.I ;
- **Encourager** les Missions Locales à faciliter l'accès au PIAL et à la garantie jeune des jeunes B.P.I orientés par France Terre d'Asile ;
- **Soutenir** les Missions Locales dans leur accompagnement personnalisé des jeunes B.P.I en lien avec le référent France Terre d'Asile.

- **Identifier et informer** les jeunes de moins de 25 ans B.P.I sur les droits offerts par les Missions Locales (PACEA, PIAL et/ ou à la garantie jeune)
- **Détecter** les besoins d'apprentissage en français ;
- **Orienter** les jeunes de moins de 25 ans B.P.I vers le site de la Mission Locale la plus proche de leur hébergement;
- **Garantir** l'accompagnement social des jeunes accueillis dans les établissements.
- **Assurer** un appui juridique, pédagogique, et technique auprès du personnel des Missions Locales sur les questions relatives à l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, etc. des BPI.



Merci pour votre écoute active 😊

Rencontres Nationales des Missions Locales Montpellier – Vendredi 10 mai 2019

** Les activités de la Direction de l'Intégration sont soutenues par l'Union européenne (FAMI), le Ministère de l'intérieur, le Ministère des territoires et leurs services déconcentrés, par des collectivités territoriales et des dons privés.*

